



Association des Ingénieurs
ENSICAEN

Modalités d'attribution de la Taxe d'Apprentissage 2010 à l'ENSICAEN

L'ENSICAEN est habilité à percevoir le versement de la taxe d'apprentissage (cf. graphique).

- 1) Contactez le responsable financier de votre entreprise qui choisira l'organisme collecteur. Ce dernier lui enverra son formulaire.
- 2) Complétez les instructions d'affectation en précisant en bénéficiaire :
 - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN

Votre société peut choisir d'offrir à l'ENSICAEN la part maximale de votre taxe en indiquant sur le formulaire : « montant maximum avec la règle du cumul ».

Elle peut également s'acquitter de la taxe d'apprentissage en nature : matériel informatique, pédagogique, scientifique...

- 3) Afin de permettre à notre association de vous identifier comme l'un de nos soutiens par la Taxe d'Apprentissage, complétez les informations ci-après et retournez une copie de ce formulaire à l'adresse figurant au bas de cette page :

Nom ou Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

 : _____  : _____

 : _____

Nom de l'organisme collecteur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Somme versée à l'ENSICAEN : _____ €